

### EDITO

Mesdames, Messieurs,

La planification médico-sociale (PMS) est un projet proactif qui vise à anticiper et accompagner les changements et défis liés au vieillissement programmé de notre collectivité. Au travers de différents projets sectoriels complémentaires, la PMS entend notamment renforcer les capacités (logements adaptés) et prestations de maintien à domicile, déployer des structures intermédiaires (accueils temporaires, de jour, de nuit, etc.) et développer des entretiens d'orientation afin d'appuyer et de guider les familles dans l'élaboration et le choix de solutions adaptées, ou encore valoriser et

faciliter l'engagement des proches-aidants. A terme, cette politique accompagnant notre vieillissement collectif prévoit aussi une redéfinition de l'offre en EMS, principalement par l'adaptation des prestations et la diminution du nombre de lits.

Je remercie d'avance tous les acteurs concernés de leur mobilisation pour ce projet. Elle est indispensable à sa réussite, et donc à l'exercice de notre responsabilité face à l'évolution de notre société.

Laurent Kurth  
Conseiller d'Etat

NUMERO 1  
Avril 2014

### DANS CE NUMÉRO

Edito et objectifs.....	1
PMS, mode d'emploi .....	2
Appartements .....	2
Structures d'accueil et séjour .....	3
Maintien à domicile .....	3
Réseau et entretien d'orientation .....	4
Proches aidants.....	4
Bénévolat .....	5
Système d'information...5	
Planification financière..6	
Regard par-dessus la frontière .....	6



### LES OBJECTIFS DE LA PMS

La mission du projet PMS est de réaliser les objectifs fixés par le Grand Conseil neuchâtelois en mai 2012

- Appartements** → Créer un millier d'appartements pour personnes âgées
- Accueil et séjour** → Développer l'offre d'accueil de jour et de nuit
  - Etoffer l'offre de court séjour (unités d'accueil temporaire)
  - Créer des lits de pensions
  - Adapter l'offre résidentielle en matière de démence et réduire le nombre de lits gériatriques
- Maintien à domicile** → Augmenter les prestations du maintien à domicile
- Proches aidants** → Soulager les proches aidants par des offres de répit, de soutien, d'information, etc.
- Bénévolat** → Promouvoir l'engagement bénévole
- Réseau** → Améliorer l'information et l'orientation des patients ainsi que la coordination des offres
- Pilotage** → Créer un système d'information pour piloter le dispositif

# LA PLANIFICATION MÉDICO-SOCIALE NEUCHÂTELOISE: MODE D'EMPLOI

Chères et chers collègues,

Vous tenez entre vos mains le premier numéro du bulletin d'information PMS au titre évocateur de **Planification Médico-Sociale PMS, un besoin de réseau!**

Les objectifs sont ambitieux. Pour y parvenir, il s'agit d'organiser et de coordonner l'effort de tous les acteurs concernés, dans le but de garantir une prise en charge et un accompagnement des personnes âgées marqués par le respect et l'écoute des besoins.

Chacun des sept domaines ci-dessus vous est présenté ci-après.

Le projet dans son ensemble est conduit par un **comité de pilotage** (COPIL PMS), présidé par **Laurent Kurth**, chef du Département des Finances et de la Santé (DFS). Ce COPIL décide des orientations stratégiques et valide la planification et les différentes étapes de sa réalisation.

Au niveau opérationnel, c'est le **bureau exécutif**, dirigé par **Christophe Guye**, chef du Service cantonal de la santé publique (SCSP), qui gère le projet dans son ensemble. Il supervise l'équipe de projet qui assure la planification, la coordination et la communication.

L'**équipe de projet** est composée de **Angelica Torres**, collaboratrice scientifique au SCSP et **Christian Moeckli** de la société Transition, chef de projet ad intérim.

Un **groupe de coordination** veille à l'échange des informations et au partage.

Le coup d'envoi officiel du projet a été donné le 19 février 2014 lors d'une rencontre qui réunissait l'ensemble des protagonistes. Les travaux des différents copils ont commencé et nous nous réjouissons d'en partager les orientations et résultats dans les prochaines éditions de ce bulletin. N'hésitez pas à nous interpeler, que ce soit en lien avec des informations de ce bulletin ou par rapport à des questions et suggestions liées à vos pratiques professionnelles dans le champ médico-social.

Avec nos meilleures salutations

L'équipe de projet

Angelica Torres, collaboratrice scientifique

Christian Moeckli, chef de projet ad intérim

## LES PROJETS DE LA PMS

### APPARTEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

A l'horizon 2022, la PMS vise la mise à disposition de mille appartements supplémentaires pour personnes âgées. Ces appartements doivent être répartis par régions, sur tout le Canton, et une partie doit avoir des loyers suffisamment modérés pour être admis par les prestations complémentaires à l'AVS/AI.

En janvier 2013, Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) et le SCSP ont formulé un projet pour établir l'inventaire de l'offre existante, définir le concept-cadre, paramétrer les prestations médico-sociales nécessaires et faire des propositions concernant les normes en matière de répartition régionale et de segments de loyer. Ce projet a été confié à **Francis Kneuss**, ancien chargé du projet des appartements DOMINO de Pro Senectute et ancien président de l'Association des

établissements médico-sociaux pour personnes âgées (ANEMPA).

Présidés par **Gabriel Bader** (DG de NOMAD) et **Yves Grosclaude** (Chef de l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement - OMDH), ces travaux doivent aboutir d'ici juin 2014.

Ensuite, dès juillet 2014, le COPIL sera présidé par **Nicole Decker**, cheffe de l'Office cantonal du logement, pour entamer la phase de réalisation: il s'agira de vérifier les besoins et possibilités en matière de soutien financier aux constructions et d'informer les communes et les promoteurs intéressés à la réalisation de nouveaux projets. La loi de santé prévoit que les communes "veillent, en collaboration avec l'Etat, à la disponibilité sur leur territoire d'un nombre adéquat d'appartements (...), le cas échéant en encourageant leur construction".

#### Contacts

##### **Angelica Torres Florez**

Angelica.TorresFlorez@ne.ch

##### **Christian Moeckli**

Christian.Moeckli@ne.ch

T +41 32 889 55 03

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l'hébergement

## STRUCTURES D'ACCUEIL ET SEJOUR

Actuellement, les structures d'accueil de jour et de nuit font quasiment défaut dans le canton. La PMS en fait une de ses priorités. Elles constituent un élément essentiel du maintien à domicile et sont une absolue nécessité pour soulager ponctuellement des proches-aidants en difficulté. A l'horizon 2022, il s'agit de disposer de 450 places d'accueil, contre les 44 actuelles.

En ce qui concerne le séjour, il est prévu de créer 130 places de pension (séjour non médicalisé), une soixantaine de lits d'accueil de court séjour et de paramétrer l'accueil spécialisé pour la psychogériatrie et la démence avancée.

Les deux domaines 'séjour' et 'accueil' impliquent un important investissement de développement conceptuel, de mise sur pied de nouvelles structures, d'adaptation d'infrastructures et de pratiques professionnelles.

La transformation de l'offre actuelle induit la réorientation des nombreux concepts d'exploitation qui régissent les longs séjours gériatriques généralistes, dont l'offre est surnuméraire par rapport au concept de la prise en charge que prône la PMS.

L'accueil et le séjour sont confiés à un seul comité de pilotage, présidé par **Yves Grosclaude**, responsable de l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH) du SCSP. Ce copil coordonne l'activité de deux groupes de travail, conduits par **Marie-France Vaucher**, secrétaire générale de l'ANEMPA.

L'objectif ambitieux de ce copil est de définir, d'ici fin 2014, les conditions-cadre et le mode de financement de l'accueil de jour et de nuit, des pensions, du court séjour et du long séjour spécialisé en psychogériatrie et démence avancée.

## LES ACTEURS DE LA PMS:

Comment sont composés les groupes de travail?

Quelles sont les compétences à l'œuvre dans les différents COPIL?

Quel est l'organigramme général de la PMS?

La liste exhaustive des protagonistes et l'organigramme figurent à l'adresse suivante:

[www.ne.ch/pms](http://www.ne.ch/pms)

---

*Pourquoi une planification? Réponse de L.-J. Peter, l'inventeur du principe du même nom:*

*« Si vous ne savez pas où aller, vous finirez probablement ailleurs! »*

---

## DEVELOPPEMENT DES PRESTATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE

Le virage ambulatoire dessiné par la PMS repose très largement sur le développement majeur des prestations du maintien à domicile.

Selon la loi, cette tâche incombe essentiellement à l'organisation cantonale NOMAD, qui assure à la fois les prestations et qui organise le maintien à domicile au travers d'une coordination avec les autres acteurs.

En 2013, NOMAD a soumis au gouvernement cantonal son plan d'action stratégique pour la période 2014 à 2024.

Ce plan est calqué sur les objectifs de la PMS. Il prévoit un très important développement du volume des prestations actuellement offertes par NOMAD et présente les compléments à apporter à l'offre cantonale.

L'équipe du projet PMS et NOMAD entretiennent d'étroits contacts pour assurer un développement coordonné des différents domaines qui composent la PMS.

## RÉSEAU ET ENTRETIENS D'ORIENTATION

Afin d'assurer une bonne orientation du bénéficiaire\* dans le réseau de prise en charge, la PMS veut mettre sur pied des entretiens d'orientation. Ceux-ci doivent notamment avoir lieu avant toute entrée dans une structure résidentielle, ou sur demande des personnes concernées ou des partenaires du réseau. Selon la PMS, ces entretiens ne doivent pas déboucher sur un placement contraignant, mais visent une bonne information de la personne âgée concernée qui garde sa liberté de choix.

Mobilisés dès l'automne 2012 autour de la question de la structuration du réseau, tous les partenaires médico-sociaux concernés se sont organisés sous la conduite d'un copil présidé par **François Dubois**, directeur de Pro Senectute Arc Jurassien. Ils ont élaboré un mandat qui porte sur la conceptualisation et la mise sur pied de ces entretiens d'orientation

ainsi que sur les informations nécessaires à leur déroulement. L'équipe de projet mise en place a intensément travaillé tout au long de l'année 2013 et pourra présenter d'ici l'été 2014 le concept des entretiens d'orientation au COPIL-PMS.

Qui organisera ces entretiens? Selon les premières réflexions, ils devraient être mis en œuvre par une structure supra-institutionnelle neutre. La forme de cette structure devra être clarifiée au deuxième semestre 2014. Elle constituera le noyau du réseau. Il lui incombera de donner des réponses aux besoins croissants de coordination du dispositif médico-social. Citons pour exemple la gestion des places vacantes dans les structures intermédiaires ou en EMS, la gestion de lits de secours, l'échange de données-patient, les règles de fonctionnement d'un guichet cantonal, etc.

*\* Comment désigner les personnes concernées par les entretiens d'orientations?*

*Les EMS parlent de résidents, l'hôpital de patients, le maintien à domicile de clients.*

*Pour éviter des malentendus, nous utilisons le terme générique de "bénéficiaire".*



## PROCHES AIDANTS

*Dans un sondage de l'Association Alzheimer Suisse (ALZ), environ 70 % des proches ont qualifié de très importants les problèmes d'organisation de la vie de tous les jours et ceux liés à l'épuisement par manque de répit.*

*(Stratégie nationale en matière de Démence 2014-2017, p.13, Confédération Suisse)*

Les études récentes portant sur la situation et les besoins des proches aidants montrent l'importance d'une politique de soutien volontariste et ciblée. Ceci d'autant plus que la démographie nous indique que le nombre de "proches aidants disponible par personne âgée dans le besoin" diminuera drastiquement dans les années à venir.

Il s'agit donc de concevoir et de mettre en place un dispositif de soutien diversifié et cohérent. Pour cela, le projet PMS prévoit d'associer étroitement les différentes organisations qui ont une expertise en la matière.

La mise en place de ce soutien est organisée selon les priorités suivantes:

En première priorité, il convient de réaliser les solutions de répit, afin que les aidants puissent confier leur proche à

une structure de prise en charge et se reposer. Cette partie incombe dans une large mesure au projet 'Accueil & Séjour', avec lequel le copil des proches aidants devra se coordonner.

Ensuite, il y a lieu de mettre à disposition des offres de soutien et de reconnaissance de type information, formation, échange, coaching, etc. La mise en place du système de reconnaissance financière des cas exceptionnels fera l'objet de réflexions ultérieures.

En 2014, le copil Proches aidants, présidé par **Nicole Baur** (déléguée à l'Office de la politique familiale et de l'égalité), devra déterminer les grandes lignes d'une politique cantonale de soutien. Ensuite, dès 2015, cette politique servira de base à l'élaboration d'un plan d'actions concrètes.

## BÉNÉVOLAT

Les travaux qui ont conduit à la PMS ont mis en évidence le fait que le concept du maintien à domicile ne peut pas être réalisé sans un apport substantiel des proches (famille, voisinage, amis) et de personnes bénévoles. Pourtant, l'évolution de la démographie indique pour l'avenir un manque considérable de ces ressources.

Afin de soutenir et de développer le bénévolat, la PMS prévoit la mise sur pied d'un dispositif important. Les spécialistes du bénévolat estiment qu'il est difficile d'augmenter le volume d'engagement des bénévoles et que leur affectation doit être bien ciblée. Néanmoins, la promotion et le soutien du bénévolat sont utiles et nécessaires pour l'atteinte des objectifs PMS. Sous la présidence de **Marie-France Vacheron**, responsable de l'Association Neuchâteloise de Services Bénévoles (ANSB), le copil – Bénévolat élaborera en 2014 les grandes lignes d'une politique cantonale de promotion du bénévolat.

Ensuite, dès 2015, cette politique sera traduite en un plan d'action de mesures concrètes de promotion, de soutien, de formation et d'accompagnement. Par la suite, tout ce dispositif de mesures sera piloté par NOMAD, à qui la loi confère la compétence de négocier avec les partenaires les prestations du maintien à domicile et de les financer.

Le copil commencera ses travaux fin avril par une mise au vert d'une demi-journée, avec la participation de la responsable du groupement romand de promotion du bénévolat (GRP) et la responsable de la promotion du Bénévolat au sein de la Croix-Rouge Jeunesse du canton de Neuchâtel.

*Magnifique projet que vous avez et c'est avec grand plaisir que j'accepte votre invitation de participer au lancement de la réflexion, d'autant plus que (...) je suis en train de lancer la même initiative sur le Canton de Vaud avec nos partenaires Caritas, Croix-Rouge, Pro Senectute, Compétences bénévoles, Innovage ...  
C'est génial !*

Mme Latha Heiniger, responsable du groupement romand de promotion du bénévolat

## SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

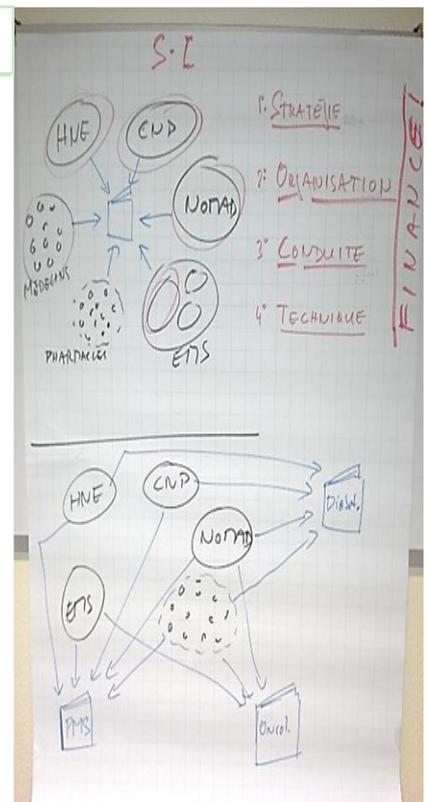
La PMS indique que la collecte de toutes les informations utiles à la gestion, au suivi et au contrôle du réseau doit être réalisée de manière structurée et centralisée. Le SCSP doit mettre en place un système qui, d'une part, lui permet cette gestion proactive, et d'autre part, soutient efficacement l'échange et la transmission ciblée des données nécessaires à l'orientation et au suivi des patients dans le réseau.

Le périmètre d'un tel système d'information doit être clairement établi; en particulier, il convient de clarifier si ce projet doit s'inscrire dans une stratégie e-health cantonale, telle que suivie actuellement par les cantons de Vaud, de Genève et du Valais, à

l'intérieur des conditions-cadre édictées par la Confédération.

Donc, en tout premier lieu, le SCSP doit définir sa stratégie en matière de e-health. De cette détermination dépendra l'organisation du projet SI PMS. Ensuite, la construction du système d'information passera par la définition soignée des besoins de ses utilisateurs. Cette phase doit notamment préciser les liens avec tous les autres projets de la PMS et leurs éventuels besoins d'outils de gestion de données spécifiques.

Le mandat du groupe SI-PMS sera précisé ultérieurement, en lien avec la stratégie e-health du Canton.



## PLANIFICATION FINANCIERE

Selon les études préparatoires, "l'application de la PMS "toutes choses égales par ailleurs" apporte une diminution des coûts de 18,5 mios de francs dont plus de 50% le sont au bénéfice des personnes âgées, les autres 50% étant partagés à part presque égale entre les assureurs-maladie et l'Etat. Prises sur le moyen terme, ces effets positifs seront consommés par l'accroissement des besoins résultant de l'augmentation prévue du nombre de personnes âgées.

« A l'horizon 2022, c'est donc à un surcoût de près de 38 mios de francs qu'il faut s'attendre. » (rapport PMS)

Concrètement, il s'agit maintenant de planifier l'évolution des coûts par domaine. L'équipe PMS élabore les tableaux de bord nécessaires à une vision globale de l'évolution des coûts et formule des propositions pour la feuille de route de législature.

Ces propositions alimentent le processus d'élaboration du budget 2015 qui a démarré en mars.

*Actuellement, la prise en charge de la personne âgée nécessitant des soins est fragmentée au sein des structures existantes dans le canton de Neuchâtel. Cela génère une rupture dans la continuité des soins et une perte de vision globale du parcours de soins.*

Extrait du rapport provisoire du groupe-projet Réseau et entretiens d'orientation

## REGARD PAR-DESSUS LA FRONTIÈRE

### Révision du dispositif des unités d'accueil temporaire CAT vaudois

En 2009, le Canton de Vaud a entamé une réflexion de fond sur son dispositif d'accueil de jour qui comptait à l'époque 68 structures. Pendant trois ans, plusieurs groupes de travail, composés de représentants des associations faîtières d'EMS, des réseaux régionaux, du maintien à domicile, de l'Etat et de professionnels des structures d'accueil ont décrit les profils de dépendance des usagers des structures d'accueil temporaire, les prestations qui y sont délivrées et le financement nécessaire.

Les conclusions de ces groupes de travail peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) sur le mot clé CAT. Les résultats seront très utiles au groupe de travail accueil et pourront notamment inspirer les discussions pour le système de financement.

Le service vaudois en charge de ces structures présente ces résultats dans les termes suivants: "L'« unité » d'accueil temporaire, terme rappelant l'organisation hospitalière, devient « centre » d'accueil temporaire (CAT). Le changement de nom accompagne le nouveau financement mais aussi d'autres évolutions bien concrètes tels que de nouveaux tarifs pour les usagers, des évaluations de profils et parfois un concept d'accueil et d'accompagnement repensé. Au-delà des aspects financiers et administratifs, le CAT marque le passage vers une nouvelle identité et une véritable reconnaissance de cette prestation. Désormais des conditions financières et des normes de qualité permettront aux CAT de se développer au cours des prochaines années et au Canton d'atteindre ses cibles dans le développement de l'offre."

Les illustrations proviennent de la séance de lancement du projet en février 2014

#### Impressum

**Responsable éditorial :** Christophe Guye  
**Comité de rédaction :** Christian Moeckli  
Angelica Torres  
Lysiane Ummel Mariani

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l'hébergement

